

des Princes &c. Décemb. 1767. 421

*de mémoire que les soins de Votre Majesté doivent tendre, non-seulement à porter le titre de Roi Catholique, mais Elle doit sur-tout témoigner par ses actions qu'Elle est digne de ce titre.* Ensuite ce Prélat, s'adressant au Prince de Radzivil, Maréchal également de la Confédération générale & de la présente Diète, lui recommanda la conservation de la Liberté & principalement celle de la Religion Catholique.

Cette première séance fut terminée à quatre heures. Dans la seconde tenuë le 6, on a proposé de délibérer avant toutes choses sur l'affaire des *Dissidens*, & de prendre là-dessus une résolution conforme aux intentions de la Cour de Russie & des autres Potentats garants du Traité d'Oliwa : mais cette proposition a trouvé de si fortes oppositions que l'assemblée s'est séparée à trois heures, & le Prince de Radzivil prorogea la troisième assemblée au 12, pour pouvoir, en attendant, concilier les esprits sur cet important objet ; d'autant plus que les Nonces qui devoient assister à cette Diète n'étoient pas tous arrivés, quoiqu'on y eut vû en ce jour, 6. Octobre, arriver avec étonnement le Comte de Potocki, Palatin de Kiovie, ainsi que Mr. de Rzewuski, Commissaire de l'Armée de la Couronne, qu'on n'y attendoit plus. Dans cette seconde séance du 6. Octobre, un des Nonces, Mr. Kolezowski, prononça un discours très-violent, & il s'écria *que pour l'amour de la sainte Religion-Catholique & de la Liberté, il ne craignoit ni les prisons ni la mort.* Enfin dans la même séance le projet d'une Commission présenté par le Prince, fut agité & enfin accepté : il étoit, ce projet, que quatorze Commissaires à nommer délibéreroient sur 21 articles qui leur seroient communiqués à chacun